

En exercice : 11
Présents : 08
Votants : 10

Date de la convocation : 17 mars 2012
Date d'affichage : 17 mars 2012

SÉANCE DU 27 MARS 2012

L'An deux mille douze, le vingt-sept mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Laurent-L'Abbaye dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Jean, Maire.

Présents : FOURNIER Jean, Maire ; SZYMANSKI André, 1^{er} Adjoint ; BRUNET Angèle, 2^{ème} Adjointe ; THOMAS Jean-Marc, 3^{ème} Adjoint ; JOULIN Josiane ; BONIN Patrick ; LEGUAY Jean-Pierre ; MORLAT Patrice.

Absente: Christelle KLEIN-BARROS

Pouvoirs : Nicole CLAVAUD donne pouvoir à FOURNIER Jean.

Gustave BIENFAIT donne pouvoir à Patrick BONIN

Monsieur André SZYMANSKI a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et expose ce qui suit :

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 12 JANVIER 2012 :

Le procès-verbal de la réunion du 12 janvier 2012, transmis par mail ou par courrier, n'ayant donné lieu à aucune opposition ou réclamation se trouve adopté par l'Assemblée à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2011 :

Le compte administratif de l'exercice 2011 se présente ainsi :

Dépenses :

Recettes :

<u>Section de Fonctionnement</u>	:	132 938.06 €	153 062.44 €
<u>Report antérieur reporté</u>	:		33 155.49 €
			Excédent : 53 279.87 €
<u>Section d'investissement</u>	:	46 287.96 €	18 103.72 €
<u>Restes à réaliser</u>	:	2 890.73 €	19 706.00 €
<u>Report antérieur excédent de financement</u>	:		11 134.66 €
			Besoin : 234.31€

Résultats cumulés

Excédent : 53 045.56 €

Le compte administratif qui représente l'état des recettes et des dépenses effectuées sous la responsabilité du Maire dans le cadre du budget voté par le Conseil Municipal est accepté tel qu'il est présenté par 8 voix pour et 0 voix contre, le Maire ne participant pas à ce vote et ne pouvant pas voter pour la personne qui lui a donné pouvoir, conformément aux dispositions légales.

Il correspond au compte de gestion 2011 dressé par Monsieur Christophe CAVOY, Comptable du Trésor de Pouilly-sur-Loire.

Sous-Préfecture de Cosne-sur-Loire : reçue le 10 avril 2012

BUDGET PRIMITIF 2012 :

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2012, établi en fonction des choix faits lors de la Commission des Travaux réunie en date du 24 novembre 2011, étudié par la Commission des Finances réunie en date du 15 mars 2012 et en présence de Monsieur le Comptable du Trésor qui a donné son aval quant à la cohérence des montants proposés, tout en précisant que le choix des opérations est de la compétence et de la responsabilité des élus.

Ce budget primitif s'équilibre de la façon suivante :

	Dépenses : *****	Recettes : *****
<u>Section de fonctionnement</u>	198 774.56 €	198 774.56 €
<u>Section d'investissement</u>	65 563.73 €	65 563.73 €
<u>TOTAL DU BUDGET</u>	264 338.29 €	264 338.29 €

Sous-Préfecture de Cosne-sur-Loire : reçue le 10 avril 2012

Ce budget est adopté à l'unanimité tel qu'il est présenté (soit 10 voix pour et 0 voix contre).

Pour les investissements, il est prévu le ravalement des façades de la mairie et de l'Agence Postale Communale, l'achat de vitrine d'affichage, de bancs pour l'école et de tables de cantine ; la création d'un jardin du souvenir ; la création d'un fossé d'assainissement pluvial dans le « Chemin des Terres Rouges » en fonction de l'accord des riverains concernés ; la continuité de la mise aux normes électriques dans les bâtiments communaux ; l'achat de divers matériel tel que barrières de sécurité, extincteurs, enseigne pour la mairie ; clôture de sécurité de la « Grange » côté RD4 et côté Rue des Vignes....

4/2012 : TAUX DES TAXES LOCALES :

Lors de la réunion de la commission des finances, Monsieur le Comptable du Trésor a fait observer la situation financière satisfaisante de la commune. Au vu de cet élément, Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux des taxes locales communales et ce, pour la quatrième année consécutive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité :

1. d'accepter de ne pas augmenter cette année encore, les taux des taxes locales, afin de ne pas alourdir les charges des habitants.
2. de voter les taux suivants :
 - Taxe d'habitation : 20.12%
 - Taxe Foncière Bâtie : 10.28%
 - Taxe Foncière Non Bâtie : 47.28 %
 - Cotisation Foncière des Entreprises : 22.20 %

Sous-Préfecture de Cosne-sur-Loire : reçue le 10 avril 2012

5/2012 : CONVENTION ATESAT 2012 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Saint-Laurent-L'Abbaye bénéficie actuellement de l'Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT).

La Convention entre la Commune et les services de l'Etat est conclue pour une durée d'un an renouvelable deux fois par tacite reconduction.

Dans le cadre de la reconduction de la convention ATESAT pour la période de 2010 à 2012, le Conseil Municipal a initialement choisi de ne conventionner que la mission de base.

Afin de pouvoir faire établir un diagnostic de sécurité routière par les Services de l'Etat, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de souscrire à la mission complémentaire n°1 de la convention ATESAT.

Il propose donc d'apporter une modification à la convention initiale conclue en 2010 et d'y ajouter la mission complémentaire n°1, à dater du 1^{er} janvier 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité :

1. d'accepter de modifier la convention initiale conclue au 1^{er} janvier 2010

2. de **demandeur** l'établissement d'un **avenant** ajoutant la mission complémentaire n°1 nécessaire à l'établissement du projet de diagnostic de sécurité routière souhaité
3. d'**accepter** la participation financière s'y rapportant
4. de répartir le montant de la **convention ATESAT modifiée** de la façon suivante :

<u>Prestations</u>	<u>Montant</u>
Mission de base :	73.65 €
Mission complémentaire n°1 :	3.68 €
Soit un total de (soixante-dix-sept euros et trente-trois centimes)	<u>77.33 €</u>

5. d'**autoriser** Monsieur le Maire à signer la dite convention.

Sous-Préfecture de Cosne-sur-Loire : reçue le 10 avril 2012

6/2012 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du prochain départ en retraite de Madame GIGOT Yvette, Adjoint Administratif Principal exerçant les fonctions de secrétaire de mairie.

En prévision de son remplacement, Monsieur FOURNIER propose la création d'un poste d'Adjoint Administratif 1^{ère} ou 2^{ème} classe pour une durée de travail hebdomadaire de 20 heures.

Il suggère que ce poste soit créé à compter du 1^{er} mai 2012 afin de pouvoir assurer la formation du nouvel agent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité :

1. d'**accepter** la création d'un poste d'Adjoint Administratif 1^{ère} ou 2^{ème} classe pour une durée de travail hebdomadaire de **20 heures**
2. d'**approuver la déclaration de création** d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre
3. d'**approuver** que ce poste soit créé à compter du **1^{er} mai 2012**, afin que la formation du nouvel agent puisse être assurée par l'Adjoint Administratif actuellement en poste jusqu'à la fin juin 2012.
4. d'**autoriser** Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour mener à bien cette affaire.

Tours de garde : Election Présidentielle : scrutins du 22 avril et du 6 mai 2012 :

Président	FOURNIER	Jean	de 8 heures à 10 heures 30
Suppléants	THOMAS	Jean-Marc	de 10 heures 30 à 13 heures
	BRUNET	Angèle	de 13 heures à 15 heures 30
	SZYMANSKI	André	de 15 heures 30 à 18 heures

Assesseurs :

<u>De 8 heures à 10 heures 30 :</u>	MORLAT BONIN	Patrice Patrick
<u>De 10 heures 30 à 13 heures :</u>	JOULIN BIENFAIT	Josiane Gustave
<u>De 13 heures à 15 heures 30:</u>	LEGUAY RABEREAU	Jean-Pierre Gilbert
<u>De 15 heures 30 à 18 heures :</u>	CLAUD CHARVET	Nicole Michèle

FOIRE DU 13 AVRIL 2012 :

Elle est organisée conjointement par le Comité des Fêtes et la Commune.

Comme chaque année, il faudra mettre en place la signalisation :

Jeudi 12 avril : pose des panneaux de déviation par Messieurs MORLAT, BONIN, LEGUAY,

SZYMANSKI

Vendredi 13 avril : le matin : Messieurs SZYMANSKI et THOMAS (relever les panneaux)

Le soir : Messieurs MORLAT, BONIN, LEGUAY, SZYMANSKI (retirer les

panneaux)

L'inauguration de la foire aura lieu le **vendredi 13 avril 2012 à 11 heures** et sera suivie d'un vin d'honneur offert à « La Grange » à partir **de 11 heures 45**.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close.
Fait et délibéré les jour et an susdits.
La séance est levée à 22 heures 25

Jean FOURNIER :

André SZYMANSKI :

Angèle BRUNET :

Pour Gustave BIENFAIT :
Patrick BONIN

Josiane JOULIN :

Patrick BONIN:

Jean-Pierre LEGUAY :

Patrice MORLAT :

Jean-Marc THOMAS :

Pour Nicole CLAVAUD :
Jean FOURNIER

-